





SÉLECTION

INFIRMIER FPC (HORS PARCOURSUP)

Pour les IFSI de LA GARDE - DRAGUIGNAN - ST RAPHAEL

La sélection est organisée sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé

Inscriptions en ligne obligatoires sur le site Internet

<u>https://www.ifpvps.fr</u> - Menu « Sélections » - « S'inscrire à la sélection SOINS infirmiers FPC »

LIEU:

IFPVPS – Cellule concours
32 avenue Becquerel – ZI Toulon Est – BP 074 – 83079 TOULON CEDEX 9

04.94.14.72.14 - Mail : concours@ifpvps.fr

Les dates :

- d'inscription : ouverture et clôture,
- des épreuves écrites,
- de l'épreuve orale,
- des résultats d'admission,

sont communiquées sur notre site internet <u>www.ifpvps.fr</u> - Menu « Sélections » - « Calendrier-Lieux des sélections ».

CONDITIONS D'ACCÈS AUX EPREUVES DE SELECTION

⇒ Les candidats-es doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'une activité assimilée ayant donné lieu à cotisations à un régime de protection sociale, en France, d'une durée d'au moins 3 ans.

NATURE DES ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS 3 ANS DE COTISATION À UN REGIME DE PROTECTION SOCIALE

➡ Une épreuve écrite d'admission

Une épreuve écrite comportant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, durée : 30 minutes, et une sous épreuve de calculs simples, durée : 30 minutes.

Une épreuve orale d'admission

Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, durée : 20 minutes.

FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

⇒ Diplôme obtenu à l'issue de la formation : DEI

Diplôme d'État d'Infirmier-ère (diplôme de niveau II) N° fiche RNCP : RNCP8940

- ⇒ <u>Pré-rentrée</u> : fin août/début septembre
- ⇒ Sites de formation: IFSI La Garde IFSI Draguignan IFSI St Raphaël
- ⇒ Durée: 3 ans
- ⇒ Financement: Le coût de la formation initiale est pris en charge soit par l'employeur, soit par un organisme financeur (OPCO), soit par le Conseil Régional SUD PACA (applicable à la totalité des publics non-salariés sous réserve d'une prescription Pôle Emploi ou Mission Locale).

Vous trouverez les informations relatives aux conditions d'éligibilité à la prise en charge des formations sanitaires et sociales sur https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/sanitaire-et-social

Les étudiants-es doivent s'acquitter du **droit annuel d'inscription**, conforme aux droits scolaires universitaires, et révisable chaque année (à titre indicatif, le tarif 2024 : 175 €).

⇒ Perspectives d'emploi :

L'infirmier Diplômé d'Etat pourra exercer dans les secteurs Public - Privé - Associatif - Exercice libéral tel que dans un :

- Établissement de soins et d'hospitalisation : hôpital, clinique, centre de rééducation
- Établissement de garde et de séjour : personnes âgées, personnes handicapées
- Service de soins à domicile Hospitalisation à domicile
- Service de médecine au travail, dans certaines collectivités, établissements scolaires, pénitentiaires, humanitaire...

L'infirmier diplômé d'État obtient un grade de licence, lequel permet :

- de poursuivre un cursus de formation universitaire (Master...)
- d'accéder aux formations diplômantes telles que :
 - → Infirmière Puéricultrice : 12 mois de formation après l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier · Infirmier de bloc opératoire : 18 mois de formation ; après 2 ans d'exercice professionnel · Infirmier anesthésiste : 24 mois de formation ; après 2 ans d'exercice professionnel. Infirmier de pratique avancée : 2 années de formation ; après 3 ans d'exercice professionnel · Infirmier libéral : pour une installation après 24 mois ou 3200 heures d'exercice professionnel ; 18 mois si remplacement · Cadre de santé : 10 mois de formation ; après 4 ans d'exercice professionnel